

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 mai 2006
(convocation du 5 mai 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)	Mme. DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUTIL Silvére à M. JAULT Daniel
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe	Mme. FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain	M. FAYET Guy à Mme. CASTANET Anne
M. FLORIAN Nicolas à Mme. CAZALET Anne-Marie	M. FERILLOT Michel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude
M. LABARDIN Michel à Mme. FAYET Véronique	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUEBERT Henri (jusqu'à 18h)
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel	M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick	M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry
M. TOUZEAU Jean à Mme. CARTRON Françoise	M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic
M. BANAYAN Alexis à Mme. BRUNET Françoise	Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert	Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	M. POIGNONEC Michel à Mme. VIGNE Elisabeth
Mme. BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien	M. PONS Henri à Mme. PALVADEAU Chrystèle
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. DESSERTINE Laurence	M. QUANCARD Joël à Mme. RAFFARD Florence
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel	M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques
M. DAVID Jean-Louis à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. TAVART Jean-Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme. TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles	

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Prestations intellectuelles - Complexe Thermique des Hauts de Garonne - Organisation - Gestion - Optimisation - Décision d'étudier - Lancement d'un marché d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage - Appel d'offres - Autorisation -

Monsieur MOULINIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le réseau de chaleur des Hauts de Garonne d'une longueur de 22 km a été mis en place dans le cadre de la réalisation des Zones d'Urbanisations Prioritaires sur les Communes de Cenon, Lormont, Floirac à partir de 1967. La fourniture d'énergie était initialement assurée par la seule chaufferie au fuel lourd située à la Marègue à Cenon. En 1984, l'usine d'incinération des ordures ménagères s'est construite sur le site de la chaufferie, l'énergie qu'elle produit venant se substituer en partie au fuel lourd. En 1999, le gaz moins polluant s'est substitué au fuel avec adjonction d'une cogénération qui outre la fourniture de chaleur produit de l'électricité revendue à EDF. L'usine d'incinération a fait l'objet de 2 mises aux nouvelles normes concernant le traitement des fumées dont la seconde est en cours. L'usine d'incinération a aussi été complétée par une unité d'admission de boues d'épuration et une unité de vitrification des cendres volantes captées par le traitement des fumées.

L'ensemble permet le chauffage et la fourniture d'eau chaude sanitaire de 12.000 équivalents logements, le traitement de 120.000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (la moitié de la production de la CUB) et de 10.000 tonnes de boues d'épuration. Le chiffre d'affaires de l'ensemble est de près de 20 millions d'euros.

Au-delà de la mise aux nouvelles normes des rejets gazeux de l'unité d'incinération, le contexte est en pleine évolution : libéralisation du marché de l'énergie, variation des cours des énergies fossiles, politique de maîtrise de l'énergie, lutte contre le réchauffement climatique, Grand Projet de Ville,...

La Communauté Urbaine de Bordeaux devra s'adapter à l'évolution de ce contexte à l'occasion des décisions relatives aux échéances principales suivantes :

Fin 2007 : fin du bail SO.CO.GEST et du contrat d'affermage du chauffage urbain
2010 : fin de l'engagement des bailleurs sociaux pour le chauffage urbain
2011 : fin de l'engagement d'EDF pour le rachat de l'électricité produite par la cogénération
2019-2022 : fin de l'amortissement des emprunts en cours
Au-delà de 2020 : forte probabilité de travaux importants sur les ensembles fours chaudières

Il est proposé à l'assemblée de prendre la décision d'étudier les adaptations nécessaires à l'atteinte de nos objectifs et notamment :

- Chauffage urbain
 - Etablir des relations contractuelles de longue durée avec les clients,
 - Améliorer la qualité du service public,
 - Offrir un tarif inférieur de 10 % à ceux du chauffage gaz individuel,
 - Ne pas dépasser le seuil de 20 % d'utilisation d'énergie fossile.
- Usine d'incinération des ordures ménagères
 - Stabiliser le prix de traitement des ordures ménagères,
 - Valoriser les mâchefers et les vitrifiats
 - Augmenter le taux de valorisation énergétique actuel (55 %).
- Ensemble du Complexe Thermique
 - Rechercher les solutions offrant une plus grande évolutivité du complexe thermique au contexte avec une moindre dépendance vis-à-vis des facteurs externes,
 - Intégrer l'usine et la chaufferie dans son environnement.

Un rapport détaillé sur ce contexte étant annexé à la présente délibération, il est proposé d'engager une démarche dite de moyen-long terme pour répondre à l'échéance de 2010 et au-delà. Ainsi, il est risqué de s'engager dans des travaux de modernisation du chauffage urbain sans un accord d'une durée suffisante avec les bailleurs sociaux. Cette démarche nécessitera des études, des concertations et des décisions dont la durée ne permet pas de garantir un aboutissement avant fin 2007. En complément, il est donc nécessaire d'engager une démarche "à court terme" pour assurer la continuité de l'exécution des deux services. Le recours à un Assistant à Maître d'Ouvrage est prévu pour ces deux démarches.

La mission confiée à l'Assistant Maître d'Ouvrage comprendra une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

La tranche ferme d'assistance à maîtrise d'ouvrage comporte :

- l'articulation entre les deux services publics (déchets et chauffage),
- les opérations préalables à la restitution des ouvrages à la sortie du bail à construction pour l'U.I.O.M. et de l'affermage pour le chauffage urbain,
- l'analyse de l'existant et l'analyse prospective,
- la consultation pour la passation de marché(s) d'exploitation à court terme,
- une enquête de satisfaction,
- l'élaboration de scénarios en fonction des objectifs possibles ; le spectre sera large y compris les solutions extrêmes d'arrêt de l'un ou l'autre des deux services,
- la définition d'un schéma directeur de référence et d'un programme d'optimisation de modernisation,
- l'étude comparative des différents modes de réalisation et de financement du programme d'optimisation, de modernisation et de gestion des ouvrages. Cette étude porte également sur les périmètres, la nature et la durée des contrats,
- la proposition de choix des modalités contractuelles répondant le mieux aux enjeux et objectifs de la Communauté Urbaine.

Les tranches conditionnelles se situent au-delà des choix fondamentaux de la Communauté Urbaine concrétisés par une nouvelle convention avec les bailleurs sociaux, l'adoption d'un programme de modernisation et le choix des modes de gestion et de modernisation.

La tranche conditionnelle 1 correspond au choix de gestion en régie.

La tranche conditionnelle 2 correspond au choix de gestion en délégation de service public (D.S.P.).

L'assistance porte sur les aspects sociaux, environnementaux, économiques, financiers, juridiques et organisationnels.

La consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du code des Marchés Publics. Le dossier est consultable par les conseillers communautaires à la direction centrale des achats et marchés (13^{ème} étage, hôtel de la communauté), conformément aux articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le marché sera conclu à prix unitaires révisables mensuellement.

La tranche ferme est estimée à 160 000 € H.T.

La tranche conditionnelle 1 (gestion régie) est estimée à 30 000 € H.T.

La tranche conditionnelle 2 (gestion en Délégation de Service Public) est estimée à 46 500 € H.T.

Le montant maximum de l'opération, pour la durée totale du marché, est de 206 500 € H.T.

Le financement s'effectuera sur les crédits de fonctionnement prévus au budget principal.

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	C.R.B.
011	6226	8120	D 400

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis :

- de prendre la décision d'étudier les adaptations du complexe thermique nécessaires à l'atteinte de nos objectifs, tels que l'amélioration du service public pour le chauffage urbain ou la stabilité du prix du traitement pour l'usine d'incinération des ordures ménagères,
- entériner le dossier de consultation relatif au choix de l'Assistant Maître d'Ouvrage et autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux :
 - à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du code des Marchés Publics,
 - à signer le marché à intervenir avec l'Assistant Maître d'Ouvrage qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse, en réponse à l'appel d'offres ouvert et, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche d'un Assistant Maître d'Ouvrage soit par voie d'un nouvel appel d'offres, sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture

économique ou modifié, en application de l'article 35-I - 1^{er} du code des Marchés Publics,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2006**

M. DIDIER CAZABONNE

